



# Scolaire et périscolaire, Mode d'emploi

Chers parents,

Voici l'édition d'une notice d'accueil scolaire et périscolaire qui s'inscrit dans la démarche d'apporter une meilleure information sur l'ensemble des services de l'éducation.

Il se veut répondre à vos attentes concernant le fonctionnement des écoles et des services périscolaires.

Bonne rentrée à tous.

<b>Les écoles</b>	
Présentation des professeurs des écoles	p 2
Les horaires	p 3
Les inscriptions annuelles	p 3
<b>Les services périscolaires</b>	
L'accueil périscolaire	p 4
L'aide aux leçons	p 5
Le centre de loisirs	p 5
Les tarifs	p 6
<b>La restauration scolaire</b>	
La pause méridienne et le fonctionnement	p 7
Les tarifs	p 8
Le PAI	p 8
<b>les rythmes scolaires</b>	
Son planning	p 9
Ses activités, ses intervenants	p 9
Son tarif	p 9
<b>Les inscriptions aux services périscolaires</b>	
Calcul des tarifs	p 10
Inscription en début d'année scolaire	p 10
Inscription pendant d'année scolaire sur le logiciel	p 10
<b>Contacts utiles/ à qui s'adresser?</b>	<b>p 11-12</b>

## LE SOMMAIRE

# Les écoles

## Le corps enseignant

Le directeur : M. GIRAUD

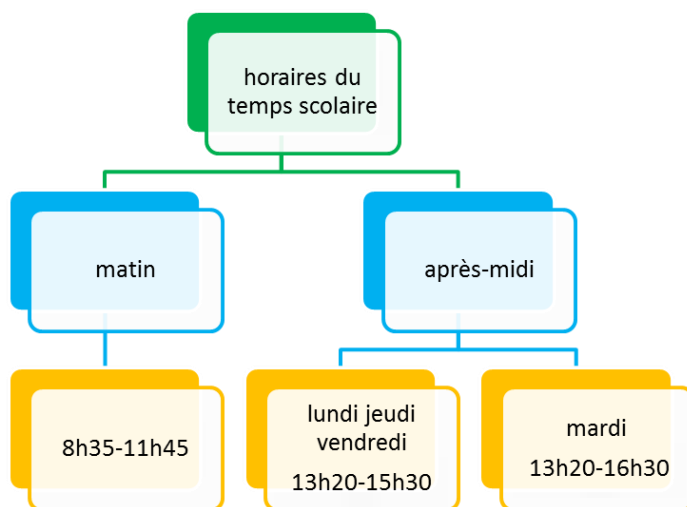


*De gauche à droite : M. LESCAUD, Me BOYER, Me TOUZALIN, Me ROBIN, Me AIT AHMED, M. GIRAUD*

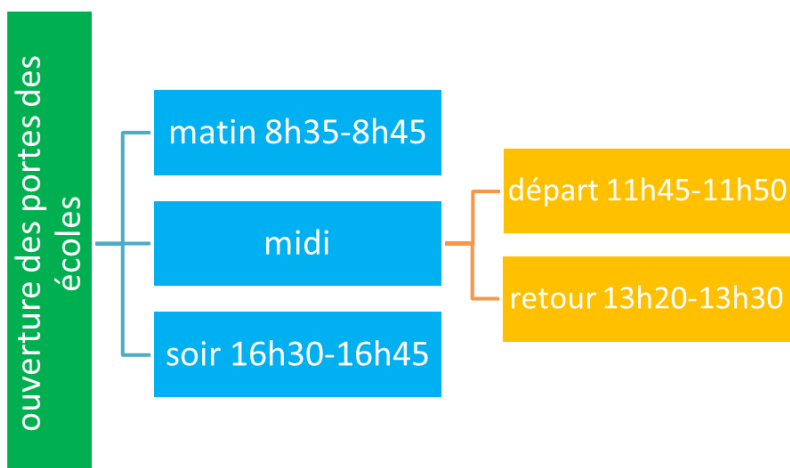


# Les écoles

## Les horaires



Les écoles maternelle et primaire ouvrent leurs portes :



## Les inscriptions

Les inscriptions, pour les enfants rentrant à l'école maternelle, se déroulent courant janvier-février en mairie.

Seront à fournir :

- fiche d'inscription complétée
- justificatif de domicile
- livret de famille
- carnet de vaccinations

Votre enfant a un cahier de liaison, outil de communication entre l'école et la famille. N'hésitez pas à l'utiliser pour échanger avec l'enseignant de votre enfant. Pensez à le rapporter au plus vite à l'école après consultation.

# Les services périscolaires

Pendant la journée, toutes les heures de classe de votre enfant se déroulent sous la responsabilité de leur professeur des écoles.

Par contre, avant l'école, à la pause méridienne, pendant les heures de rythmes scolaires, et après l'école, votre enfant se retrouve sous la responsabilité des agents périscolaires, donc sous la responsabilité de la mairie.

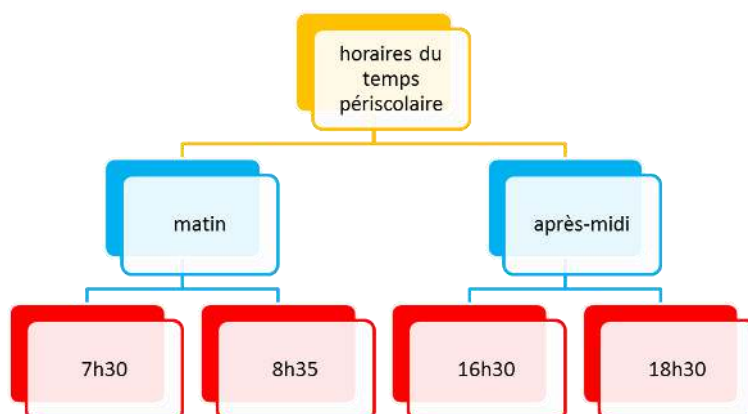
L'équipe périscolaire :

*Du premier rang au dernier rang, et de gauche à droite :*

*Corinne, Roseline, Christelle, Nathalie, Laëtitia, Florine, Joëlle, Valérie, Cindy, Anaïs.*



## L'accueil périscolaire



La mairie propose un service de garderie avant l'ouverture des portes de l'école, et après la fin de classe dans les locaux de garderie (côté école primaire).

Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés. Une paire de chaussons est recommandée.

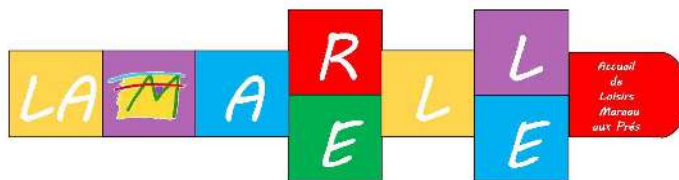
Pour la garderie du soir, le goûter n'est pas fourni. Merci de bien vouloir en préparer un pour votre enfant. Notez également que les locaux sont pourvus de réfrigérateurs si besoin.

# Les services périscolaires

## L'aide aux leçons

Cette prestation est proposée aux enfants scolarisés à partir du CE1. L'objectif est d'aider les enfants dans l'avancement de leurs devoirs et non dans la prise en charge des difficultés scolaires, qui elles sont gérées dans le cadre de l'école. Sa durée est d'une heure (17h00-18h00), cette aide se déroule dans des salles de classe (nous vous indiquons lesquelles en début d'année scolaire) et il est bien entendu que vous pouvez récupérer votre (vos) enfant (s) avant la fin de l'heure. Ensuite les enfants sont automatiquement transférés à la garderie.

## Le centre de loisirs La Marelle



La mairie propose un centre de loisirs le mercredi après-midi dans les locaux de la garderie (côté école primaire).

Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés et âgés de 4 ans révolus.

Il est demandé une paire de chaussons.

Le tarif comprend :

- le repas du mercredi midi,
- l'après-midi activités,
- le goûter.

Les enfants sont donc pris en charge dès la sortie des classes à 11h45.

Ils sont accompagnés au restaurant scolaire pour le repas du midi, puis vont en récréation.

Ensuite, les enfants sont amenés à développer des activités en rapport avec une thématique fixée mensuellement. Le calendrier des thèmes est élaboré en début d'année scolaire. Un temps de rangement puis de temps calme est proposé avant un goûter qui est proposé aux enfants vers 16h15.

Les parents sont invités à récupérer leurs enfants entre 17h00 et 18h30.

# Les services périscolaires

Les tarifs des différents services périscolaires à la rentrée 2018 :

	QUOTIENT CAF	GARDERIE	
		Matin et Soir	Matin ou Soir
TARIF 1	<198 €	1.16 €	0.78 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.28 €	0.86 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1.40 €	0.94 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1.51 €	1.02 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1.63 €	1.08 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1.74 €	1.16 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1.88 €	1.24 €
TARIF 8	600 € à 666 €	1.99 €	1.32 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2.10 €	1.37 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2.21 €	1.48 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2.33 €	1.56 €
TARIF 12	1001 € à 1200 €	2.92 €	1.95 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3.50 €	2.33 €

	QUOTIENT CAF	Centre loisirs repas compris
TARIF 1	<198 €	1.47 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.96 €
TARIF 3	265 € à 331 €	2.52 €
TARIF 4	332 € à 398 €	3.08€
TARIF 5	399 € à 465 €	3.78 €
TARIF 6	466 € à 532 €	4.41 €
TARIF 7	533 € à 599 €	5.11 €
TARIF 8	600 € à 666 €	5.96 €
TARIF 9	667 € à 733 €	6.73 €
TARIF 10	734 € à 800 €	7.34 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	7.96 €
TARIF 12	>1001 €	8.57 €

Ces tarifs, basés sur le quotient familial, ne sont valables que pour les élèves habitants la commune.



# La restauration scolaire

## La pause méridienne et le fonctionnement

Le temps scolaire du matin se termine à 11h45, pour reprendre à 13h20.

Entre temps, les élèves sont pris en charge par les agents communaux. Les portes des écoles sont fermées pendant ce laps de temps pour des raisons évidentes de sécurité.

Un premier service de restauration scolaire se fait dès 11h45 et concerne les enfants de l'école maternelle, ainsi que les CP.

Les repas sont servis dans l'assiette, les aliments sont découpés (viande, poisson...) et ils sont invités à goûter les plats qui leur sont proposés.

Une fois le service terminé, ils sont en récréation jusqu'à la reprise du temps scolaire à 13h20.

Le deuxième service démarre vers 12h35 pour se terminer vers 13h15. Cela concerne les CE1, CE2, CM1 et CM2 qui sont donc en récréation pendant le premier service.

2 enfants par table sont « désignés » pour être de service, et ce pour la semaine.

Ils distribuent entrée et plat de résistance (1 plat de service pour 6 enfants par table), gèrent le pichet d'eau, et nettoient la table en fin de service.

Les menus sont concoctés par Corinne et Roseline, et validés par la commission menus, dont les membres sont :

Corinne, Roseline, Didier Courtois (adjoint aux affaires scolaires), 2 conseillers municipaux et 2 délégués de parents d'élèves.

Un soin particulier est apporté pour respecter l'équilibre entre féculents, protéines, légumes, fruits, découverte du goût, et...plaisir pour les enfants.

Sur les menus mensuels des codes couleurs sont utilisés. Ils facilitent la lecture de ces menus, et permettent aux enfants de distinguer la viande du poisson, et les différentes viandes entre elles. De plus, des « codes lettres » sont indiqués pour chaque ligne du menu afin de mettre en évidence les allergènes potentiellement contenus dans chaque aliment (dans le cadre du règlement CE n° 1169/2011).

# La restauration scolaire

## Les tarifs 2018/2019

Comme pour les autres prestations, différents tarifs sont calculés sur la base du quotient familial pour les enfants scolarisés habitant la commune.

	QUOTIENT CAF	CANTINE
TARIF 1	< 198 €	1.19 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1.33 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1.44 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1.56 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1.68 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1.80 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1.93 €
TARIF 8	600 € à 666 €	2.04 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2.16 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2.27 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2.40 €
TARIF 12	1001 € à 1200 €	2.01 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3.61 €



## Le PAI, Projet d'Accueil Individualisé

Tout problème de santé (allergies, asthme, diabète...) doit être signalé à la direction de l'école afin de mettre en place un PAI. Le protocole est signé par le médecin ou allergologue, le directeur de l'école, les parents, le maire (pour une application sur les temps municipaux) et le médecin scolaire.

Ce PAI précise l'allergie ou la maladie chronique, ses symptômes, la procédure à suivre en cas d'incident et les personnes à contacter. Dans tous les cas, le traitement devra être fourni au professeur des écoles concerné, et aux agents communaux, afin que les soins soient effectués rapidement.

Dans certains cas, il sera nécessaire de fournir un panier repas, il sera conservé au restaurant scolaire dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité réglementaires.

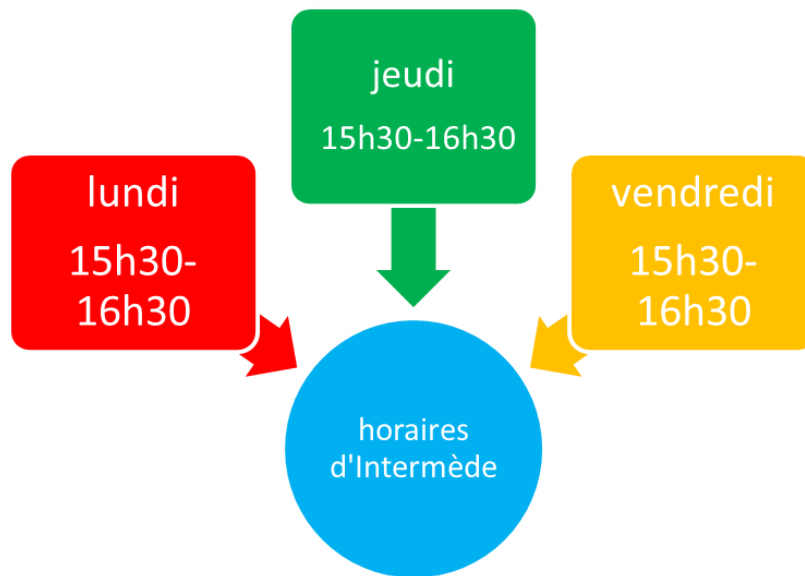


# les rythmes scolaires



## Son planning

les 3 heures dédiées hebdomadairement aux rythmes scolaires sont réparties de la manière suivante :



## Ses activités, ses intervenants :

Les enfants sont encadrés par les agents d'animation et par des intervenants extérieurs. La diversité des activités proposées offre à chaque enfant la possibilité d'étendre son horizon culturel, sportif, ou ludique.

Vous serez informés par mail si besoin des besoins spécifiques de chaque activité (chaussures de sport, tenues...) quand votre enfant sera concerné.

Enfin, un site dédié à Intermède a été créé. Voici son adresse :

<http://intermedemareauauxpres@scolasite.net>

## Le tarif :

Il a été voté au Conseil Municipal la gratuité des activités des rythmes scolaires afin de garder l'esprit même de la réforme, à savoir permettre à tous l'accès à des activités et à une ouverture d'esprit non abordables pour toutes les familles.

# Les inscriptions aux services périscolaires

## Calcul des tarifs

Selon le règlement des accueils périscolaires, pour les mareprésiens, ils tiennent compte du quotient familial des familles et ils sont actualisés tous les ans au 1<sup>er</sup> septembre, en début d'année scolaire, lors de la remise du dossier d'inscription aux services périscolaires accompagné de leur numéro d'allocataire et de leur attestation de quotient familial. En cas d'affiliation à une autre caisse, merci de bien vouloir nous fournir le justificatif. En cas de non-présentation des documents demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué. Ce calcul sera valable pour l'année scolaire.

En cas de changement de situation familiale (naissance, mariage, divorce, re-composition....) ou de situation professionnelle (chômage, réduction du temps de travail...) qui implique un changement important du quotient familial, il vous convient d'en informer le service périscolaire de la mairie qui pourra éventuellement prendre en compte ce changement pour la facturation suivante, et cela sans effet rétroactif.

Pour les enfants scolarisés à Mareau aux Prés, mais habitants d'une autre commune, aucun tarif dégressif n'est appliqué.

## Inscription en début d'année scolaire

La mairie vous fait parvenir les documents d'inscription pour les différents services périscolaires.

- Dessus sont précisées 2 options de réservation : mensuelle ou annuelle.

En effet, soit votre (vos) enfant(s) fréquente(nt) de manière régulière les services périscolaires, dans ce cas vous cochez réservation annuelle, et le logiciel de réservation intégrera automatiquement vos réservations mensuelles;

Soit le planning de réservation est sujet à modification, dans ce cas vous consulterez et renseignerez tous les mois les tableaux sur le logiciel de réservation.

## Inscription pendant l'année scolaire sur le logiciel

Afin d'éviter tout oubli, vous recevrez tous les mois un mail pour vous rappeler la date limite de réservation en ligne (le 26 du mois précédent la réservation).

Enfin, sachez que la facturation se fait en corrélation avec les réservations, et non avec les présences effectives. Sauf justifiée par un certificat médical, toute absence sera facturée.



## Contacts utiles

Mairie Services périscolaires	Laurence Hume 02.38.45.69.01 lhume@mareauauxpres.com
Mairie Coordinatrice rythmes scolaires	Anaïs Prévost fphilippe@mareauauxpres.com
Site de réservation en ligne Services périscolaires	<a href="https://www.logicielcantine.fr/mareauauxpres">https://www.logicielcantine.fr/mareauauxpres</a>
Ecole maternelle	Monsieur Giraud 02.38.45.67.02
Ecole primaire	Monsieur Giraud 02.38.45.68.21
Garderie et centre de loisirs	02.38.45.66.89
FCPE (Fédération des Conseils des parents d'Elèves) membres élus par les parents pour vous représenter aux conseils d'école, et faire le lien entre le corps enseignant et les familles, dans l'intérêt des enfants.	Une boîte aux lettres au nom de la FCPE est située à l'entrée de l'école maternelle, Rue Saint Fiacre.
APE (Association des parents d'Elèves) les membres sont des parents d'élèves non élus qui oeuvrent dans l'intérêt de vos enfants . Diverses manifestations sont organisées pour récolter de l'argent, et ainsi subventionner des achats aux écoles, organiser le carnaval...	Madame Debray Séverine
Site internet de la mairie	<a href="http://www.mareauauxpres.com">www.mareauauxpres.com</a>
Site internet dédié à Intermède	<a href="http://www.intermedemareauauxpres.scolasite.net">www.intermedemareauauxpres.scolasite.net</a>



# Où s'adresser?

## A qui s'adresser?

### Où regarder?

Pour :	La mairie	Le site de réservation	L'école
Prévenir d'une absence le jour même	si l'enfant bénéficie de prestations périscolaires		Appeler l'école
Informé d'une absence	Par mail ou courrier		Dans le cahier de liaison
Établir un PAI	X		X
Consulter les menus		Ils sont en ligne dans l'onglet « documents »	Affichage côtés maternel et primaire et en garderie
Consulter l'emploi du temps Intermède	Sur le site dédié aux rythmes scolaires		
Consulter l'emploi du temps du centre de loisirs		Ils sont en ligne dans l'onglet « documents »	Affichage en garderie
Effectuer l'inscription scolaire en janvier pour les nouveaux inscrits	X		
Effectuer les réservations périscolaires		avant le 26 du mois précédent	
Effectuer des changements dans les réservations	Par mail ou courrier		